



AVIS AU PUBLIC COMMUNE D'URCUI

PROJET DE CHANGEMENT PARTIEL DE L'EMPRISE DU CHEMIN RURAL EYHERALDE PAR VOIE D'ÉCHANGE

Suite à la délibération n°13 du Conseil municipal en date du 18 septembre 2025, et conformément aux dispositions de l'article L.161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime, une procédure de consultation du public est mise en œuvre dans les conditions ci-dessous concernant la demande de changement partiel de l'emprise du chemin rural Eyheralde par voie d'échange :

**Dossier consultable en mairie du 22 octobre 2025 au 24 novembre 2025 inclus,
aux jours et heures d'ouverture.**

Un registre sera ouvert sur cette même période pour recueillir les observations du public.

Fait à Urcuit le 8 octobre 2025
Le Maire,
Raymond DARRICARRERE

